



## Démocratie syndicale

**Du 13 mai au 04 juin : votez pour élire la direction du SNES  
25 Mai : Manifestation Nationale Intersyndicale**

### EDITO

Le congrès national qui s'est tenu à La Rochelle en mars dernier a doté le SNES-FSU de nouveaux mandats, d'une feuille de route pour trois ans. Après cette phase d'élaboration de nos revendications, vient l'élection des équipes militantes, nationales et académiques, qui auront la responsabilité de les faire partager au plus grand nombre de collègues.

L'élection de nos instances délibératives sur la base d'un scrutin de liste à la proportionnelle constitue un moment essentiel de la vie interne du SNES-FSU et une particularité dans le monde syndical, qui fait notre fierté. Au SNES-FSU, les exécutifs ne sont pas cooptés, ils sont élus. Chaque syndiqué-e à jour de sa cotisation est donc invité-e à voter entre le 13 mai et le 4 juin pour la liste qui porte l'orientation et la stratégie syndicale de son choix. Ce sont ces votes qui permettront de désigner les membres de la CA nationale qui élira en

son sein dès sa première réunion le Bureau national, les secrétaires national-es-aux et le secrétariat général, mais aussi la CA académique qui élira en son sein le secrétariat général académique, le bureau académique. Ainsi chaque adhérent-e joue un rôle pour désigner la direction nationale et académique de son syndicat. Le SNES-FSU est un syndicat de catégories, vous avez donc un troisième vote à émettre sur le même bulletin pour un-e secrétaire de catégorie. Si les mandats du SNES-FSU sont bel et bien consolidés après le congrès, les nuances d'appréciations, les modalités d'action ou les pratiques syndicales sont l'objet de débats nourris et argumentés dans les instances délibératives pour en arriver aux prises de décision. En choisissant une liste vous affirmez votre attachement au pluralisme de notre syndicat.

Le pire n'est jamais certain, pourtant,

depuis quelques jours, les entraves à la liberté d'expression de syndicalistes et de politiques se multiplient. Nous dénonçons les atteintes toujours plus fortes aux libertés fondamentales. Le rôle du mouvement social et de ses acteur-ric-e-s est essentiel dans la construction de l'unité et de plateformes revendicatives, comme rempart face à l'extrême droite et aux politiques de casse menées par Macron et ses gouvernements successifs, pour la défense de l'école publique et d'un système éducatif qui garantisse l'émancipation de toute la jeunesse. Toutes et tous, avec le SNES-FSU, poursuivons la mobilisation et nous participerons à la manifestation nationale du 25 mai prochain.

Construire les rapports de forces, organiser les luttes et porter les revendications dans toutes les instances exigent des militant-e-s démocratiquement élu-e-s par les adhérent-e-s : votez du 13 mai au 4 juin !

## Élections à la CA du 13 mai au 4 juin 2024

### Qui vote ?

Les adhérent·e·s dont la cotisation est à jour, au plus tard le 13 mai 2024.

Pour vérifier votre cotisation, consultez la partie « Ma situation syndicale » sur <https://adherent.snes.edu/>.

### Quand voter ?

Du 13 mai au 4 juin.

### Où voter ?

- Vous êtes retraité·e·s ?

Vous votez par correspondance à partir du matériel reçu à votre adresse personnelle.

- Vous êtes dans un établissement avec plus de trois syndiqué·e·s et un secrétaire d'établissement (S1) ?

Vous votez à l'urne dans votre établissement. Le ou la secrétaire de section organise le vote.

- Vous êtes dans un établissement avec moins de quatre adhérent·e·s ou sans S1 ? Vous votez par correspondance à partir du matériel reçu à votre adresse personnelle.

### Combien de votes faire ?

Chaque syndiqué·e émet deux votes pour l'orientation nationale et un vote pour l'orientation académique :

- pour élire la Commission administrative nationale (CAN) en choisissant l'une des listes présentées par un courant de pensée, en entourant la bonne case.
- pour les candidat·e·s au secrétariat de sa catégorie d'appartenance. Attention à entourer un choix dans la colonne qui correspond à votre catégorie.
- pour élire la CA académique (CAA) en choisissant l'une des listes présentées par un courant de pensée, en entourant la bonne case.

## Engagé·e·s dans l'action au quotidien !

### Unité & Action, une ambition pour l'école, les élèves et les personnels



Unité & Action défend un syndicalisme de métier, un syndicalisme de transformation sociale et une vision émancipatrice de l'école.

Unité & Action défend un SNES-FSU ancré dans la réalité du terrain, au plus près des collègues, fort de la prise en compte des débats qui nous traversent et de l'élaboration collective de revendications dans toutes les instances de discussion internes au SNES-FSU.

Unité & Action, c'est un cadre de valeurs pour guider les propositions, les alternatives et les mobilisations, rassembler et lutter activement en créant un véritable rapport de force contre la politique de destruction massive mise en œuvre par le gouvernement actuel : destruction de l'École, destruction du service public et du paritarisme, remise en cause de la protection sociale, des retraites et des solidarités collectives, refus d'une réelle revalorisation des salaires et des pensions.

Nous, candidat·e·s de la liste Unité & Action, fort·e·s à la fois de l'expérience de nos militant·e·s mais aussi d'une équipe en partie renouvelée, souhaitons renouveler notre engagement afin de faciliter, soutenir, coordonner et relayer l'action des personnels, acti·f·ve·s et retraité·e·s.

Unité & Action défend un syndicalisme de métier pour répondre aux problèmes concrets : c'est être présent, au quotidien, pour répondre aux questions des collègues, les accompagner dans leurs démarches, les aider à faire valoir leurs droits, défendre nos conditions de travail, exiger des moyens pour l'éducation, une revalorisation sans conditions des salaires et des pensions.

Unité & Action c'est aussi une vision ambitieuse du second degré et de nos métiers. Dans un contexte où les réformes macronistes successives ne cessent de mettre à mal le service public d'éducation, remettant en cause les principes même de démocratisation scolaire, défendre le projet du SNES-FSU pour une école émancipatrice pour toutes et tous est une nécessité absolue.

Unité & Action porte un syndicalisme de transformation sociale. Ses militant·e·s œuvrent à tous les niveaux pour défendre l'égalité entre les femmes et les hommes, pour lutter contre les violences sexistes et

sexuelles. Nous nous engageons pour faire reculer l'extrême droite, pour rassembler dans les luttes antiracistes comme dans les luttes féministes, pour articuler urgences sociale et écologique, pour défendre les droits des étrangers et pour la paix dans le monde. Parce que ces combats sont aussi des combats syndicaux.

Unité & Action est la tendance majoritaire du SNES-FSU. Ses militant·e·s sont tous et toutes très impliqué·e·s dans leur établissement, au plus près des personnels, et les défendent dans les instances face à l'administration. Ils et elles portent les revendications construites avec nos collègues sur le terrain. Ils et elles font vivre au quotidien un syndicalisme utile et exigeant, capable de résister et de négocier, de mener les combats et d'acter des avancées, soucieux de rassembler et de construire des mobilisations majoritaires sans jamais en rabattre sur son ambition de transformation sociale.

Ensemble, nous vous proposons de rompre avec le fatalisme et l'individualisme pour construire, sans nier les difficultés, des mobilisations capables de changer la donne ! Plus que jamais nous avons besoin du SNES-FSU, de son expertise et de sa force. Plus que jamais nos professions ont besoin d'un SNES-FSU offensif et efficace, capable d'aller chercher celles et ceux qui doutent de l'action collective pour qu'ils et elles rejoignent les mobilisations, un SNES-FSU qui sache rassembler les personnels du second degré pour construire des rapports de force capables de gagner et d'imposer des alternatives.

C'est pourquoi nous avons besoin de votre confiance.

### Votez et faites voter pour la liste Unité & Action.



# Élections

Chopinnet Marion	Certifiée, Histoire-Géographie/Théâtre, lycée Artaud, Marseille	Baccam Dainthai	CPE, éducation, lycée, Jean Perrin, Marseille
Aboudou Ramadan	CPE, Éducation, collège Darius Milhaud, Marseille	Fontaneli Françoise	CPE, éducation, lycée Langevin, Martigues
Ignacio Maria	Agrégée, espagnol, lycée Artaud, Marseille	Barlatier Alain	Retraité
Ouannai Salima	Certifiée, SES, lycée Aubanel, Avignon	Alpe Valérie	Psy-EN, CIO Belle de mai, Marseille
Weisz Julien	Certifié, Mathématiques, collège Massenet, Marseille	Laroquette Michèle	Retraîtée
Bernard Hayrault Nicolas	Certifié, Lettres modernes, collège R. Carcassonne, Pélissane	Gandon Elodie	AESH, collège Lou Garlaban, Aubagne
Martin Mélody	Certifiée, lettres classiques, lycée Cézanne, Aix-en-Provence	Scavino Victor	Agrégé, physique-chimie, lycée Victor Hugo, Marseille
Le Guilloux Mélanie	Agrégée, SVT, collège Anselme Mathieu, Avignon	Gilly Isabelle	Certifiée, lettres modernes, collège Jean de la Fontaine, Gémenos
Lasfargues Anne-Marie	Certifiée, Mathématiques, collège Henri Laugier, Forcalquier	Ferrero Gilles	Certifié, Histoire-Géographie, Marseille
Defontaine Yann	Certifié, physique-chimie, collège Alexandre Corréord, Serres	Timchenko Anne-Marie	Retraîtée
Paul Guilhem	Certifié, mathématiques, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence	Rousel Audran Alexandra	Certifiée, STMS, lycée Philippe de Girard, Avignon
Durante Alain	Certifié, technologie, collège Roquepertuse, Velaux	Picard Violette	Certifiée, documentation, Marseille
Sidani Anne-Sophie	Agrégée, espagnol, collège Robert Morel, Arles	Pizard Marianne	Certifiée, Histoire-Géographie, collège Joseph Viala, Avignon
Balliot Franck	Agrégée, mathématiques, lycée Saint-Charles, Marseille	Coulomb Sandrine	Agrégée, SVT, Collège Albert Camus, La Tour d'Aigues
Giraud Camille	Agrégée, lettres modernes, lycée Marseilleveyre, Marseille	Cheve Caroline	Certifiée, philosophie, lycée Saint Exupéry, Marseille
Marec Julien	Certifié, Histoire-Géographie, collège Vallon-des-Pins, Marseille	David Corinne	Certifiée, éducation musicale, collège Marie Laurencin, Marseille
Sandamiani Annie	Retraîtée	Teissier David	Agrégé, Histoire-Géographie, lycée Émile Zola, Aix-en-Provence
Buccieri Anna	Psy-EN, CIO Belle de mai, Marseille	Monge Isabelle	Certifiée, physique-Chimie, lycée du Rempart, Marseille
Sueur Nicolas	Agrégé, Histoire-Géographie, lycée Saint-Charles, Marseille	Barbier Claudine	Certifiée, anglais, collège Roquepertuse, Velaux
Kahlat Élise	Certifiée, Documentation, collège Lou Garlaban, Aubagne	Bartet Sylvain	Agrégé, Histoire-Géographie, lycée Mistral, Avignon
Laberthe Alban	Non-titulaire, économie-gestion, lycée Aristide Briand, Gap	Malara Eliane	Agrégée, physique-chimie, lycée Marseilleveyre, Marseille
Baggionni Nadine	Agrégée, Histoire-Géographie, lycée Zola, Aix-en-Provence	Teissier Zelikha	Agrégée, lettres modernes, lycée Émile Zola, Aix-en-Provence
Comushian Léa	Certifiée, anglais, Marseille	Samb Clémence	CPE, éducation, lycée LM Bret, Manosque
Dessalles Aurélia	Agrégée, anglais, lycée Aubanel, Avignon	Lagache Mathilde	Certifiée, lettres modernes, collège Vallon-des-Pins, Marseille
Brenier Philippe	Certifié » Histoire-Géographie, collège Mistral, Avignon	Festas Annie	Retraîtée
Cesari Nadine	Certifiée, lettres modernes, lycée Joliot-Curie, Aubagne	Talbi Youssra	Agrégée, lettres modernes, collège Renoir, Marseille
Francois Jocelyne	Certifiée, lettres modernes, collège Jean de la Fontaine, Gémenos	Braca Cécile	Certifiée, anglais, lycée Cocteau, Miramas
Gauthier Éric	Certifié, technologie, collège JMG Itard, Oraison	Samouiller Carole	CPE, éducation, LP Leau, Marseille
Lasfargues Lionel	Certifié, mathématiques, collège Henri Laugier, Forcalquier	Abbas Nadia	AESH, collège Darius Milhaud, Marseille
Baldizzone Hélène	Certifiée, économie-gestion, lycée Passédat, Marseille	Catalayud Valérie	Agrégée, lettres classiques, collège Vallon-des-Pins, Marseille
Fardoux Clémentine	Agrégée, mathématiques, lycée Lumière, La Ciotat	Liska Marie	Certifiée, Histoire-Géographie, collège Belle de mai, Marseille
Prigent Patrick	Retraité	Touchard Bernadette	Certifiée, espagnol, collège Virebelle, La Ciotat
Fuchs Catherine	Certifiée, lettres classiques, collège Jean Malrieu, Marseille	Blanchard El Moncer Marion	Certifiée, anglais, collège Cousteau, Rognac
Monge Julien	Agrégé, STI, lycée Jean-Perrin, Marseille	Pignet Cécile	Certifiée, lettres modernes, collège Ubelka, Auriol
Allibert Pauline	Agrégée, anglais, Embrun	Comushian André	Retraité
Billy Pascal	Agrégé, physique, lycée Cézanne, Aix-en-Provence	Charbonneau Elsa	Agrégée, lettres modernes, collège Renoir, Marseille
De Pasquale Michèle	Retraîtée	Moncada Laurence	Certifiée, lettres modernes, lycée Daumier, Marseille
Muniga Angélique	Certifiée, lettres modernes, TZR, Marseille	Braconnier Muriel	Agrégée, arts plastiques, lycée Diderot, Marseille
Zoroddu Jean-Pierre	Certifié, mathématiques, lycée Langevin, Martigues	Sellem Françoise	Certifiée, anglais, lycée Daudet, Tarascon
Aumjaud Gilles	Agrégé, physique-chimie, TZR, Avignon	Said Sofiaty	AED, collège Darius Milhaud, Marseille
Diagola Idrissa	CPE, éducation, Marseille	Dallaporta Florence	Retraîtée
Vernet Séverine	Certifiée, lettres modernes, collège Malraux, Marseille		
Tailleu Fanny	Certifiée, mathématiques, collège Vallon-des-pins, Marseille		
Dumartin Nicolas	Certifié, Histoire-Géographie, collège Barbara Hendricks, Orange		
Roland Éric	Certifié, Histoire-Géographie, lycée Pasquet, Arles		
Vayzey Natasha	Certifié, Histoire-Géographie, lycée Saint-Charles, Marseille		
Dragoni Josiane	Retraîtée		
Exbrayat Cécile	Certifiée, lettres modernes /FLS, lycée Saint-Charles, Marseille		
Giraud Joëlle	Retraîtée		

## En soutien

Tramoni Laurent, Ibanes Hubert, Maurel Alain, Weisz Gilbert, Astruc Jean Marc, Beauquier Jean Paul, Clement Alain, Weisz Simone, Bernardi Paulette, Ferlay Christiane, Cristol Genevieve, Astruc Claude, Locher Chantal, Lheritier-Barlatier Odile, Poujol Magali, Garcin Marie Christine, Faure Pascal, Giordani Jean Luc, Di Salvo Rose, Carozzi Meyssonier Jérôme, Ichou Coussement Nicole, Dallaporta Florence, Pasquier Isabelle, Urbaniak Celine, Ougourlou Oglou Bernard, Saba Daniele, Grossetti Frederic, Ouri Mounir, Brochier Xavier, Fourniller Frederic, Ottaviani Claire, Richier Martine, Petey Clara, Gourniet Adia, Tomasi Marie, Luthy Eric, Atia Mohamed, Sissoko Nana, Veran Rachel, Martinez Anne, Tery Coralie, Liska Marie, Simon Anais, Bully Carla, Fagnoni Fabienne, Brocchiero Christine, Weisz Sandra, Loizeau Eric, Gressier Daniel, Leconte Jean Marie, Luciani Olivier, Forte Muriel, Velia Laurent, Lecornu Éric, Dawodu Anne



## Ouvrir une perspective pour stopper l'offensive du gouvernement contre l'école

### Émancipation

C'est un constat de plus en plus partagé : Le gouvernement Macron-Attal organise un basculement de l'enseignement public, de la maternelle au lycée.

Les personnels ont indiqué notamment lors de la grève du 1er février, leur volonté de combattre les plans du gouvernement. Mais la multiplication des journées d'action a introduit le doute sur la possibilité de gagner, tandis que les revendications gagneraient à être établies avec précision devant l'ampleur de la menace. Une question demeure : comment mettre cette offensive en échec ?

#### Choc des savoirs : tri des élèves et autonomie

Le ministère a publié les premiers textes concernant le choc des savoirs, en particulier l'arrêté sur la grille horaire dans les collèges et le décret sur la classe de « prépa-lycée ». Outre les groupes de niveau, de nouveaux programmes (et les « bonnes pratiques ») sont attendus. Un socle redéfini est en préparation, menaçant davantage les enseignements disciplinaires au collège (des repères de « culture générale » sont annoncés).

La transformation du brevet pourrait barrer la route du lycée à 20 % des élèves. Ce qui impliquerait une baisse du nombre d'enseignants au lycée.

Au-delà, le tri annoncé des élèves se combine avec une politique réactionnaire visant en particulier la jeunesse :

« réarmement idéologique », uniforme à l'école, généralisation du SNU.

#### Des menaces contre le statut

Assurément, le ministère prépare une réforme des concours taillée sur mesure avec le choc des savoirs. Ces concours d'un type nouveau (un concours d'entrée à une « école normale du 21ème siècle »), réduisent les enseignements disciplinaires à la portion congrue et constituent une entreprise de déqualification des enseignants, qui seraient transformés en simples exécutants de méthodes prescrites.

Quant au projet de loi Guérini, il programme la remise en cause des grilles de la fonction publique et l'introduction du salaire au mérite à la main des responsables locaux. En rupture avec les fondements de la fonction publique de carrière.

#### Centraliser la mobilisation pour gagner !

Après avoir rapidement dénoncé le choc des savoirs, la direction du SNES-FSU a organisé plusieurs journées d'action, tout en maintenant les concertations avec le ministère. Une orientation qui a mené plusieurs fois à l'épuisement ces dernières années.

Chacun mesure qu'il serait illusoire de lutter contre ces projets d'établissement par établissement. Partout, des discussions se mènent sur le combat efficace pour gagner. Cela commence par définir les revendications.

La responsabilité du SNES-FSU est d'exiger clairement le retrait total du choc des savoirs, le retrait du projet de réforme des concours

et du projet de loi Guérini. Cela implique que le SNES-FSU rompe les concertations sur ces bases, et informe les personnels.

Les collègues attendent du SNES-FSU qu'il contribue à centraliser la volonté de combattre et à donner une perspective nationale. Ce qui pourrait prendre la forme d'une manifestation nationale en direction du ministère, sur l'objectif de contraindre le gouvernement à reculer.

Une telle perspective pourrait redonner confiance dans les possibilités de gagner. Elle ouvrirait la voie à la satisfaction des multiples revendications des personnels, à commencer par la création des postes nécessaires, l'augmentation des salaires, un statut pour les AESH, l'abrogation de la réforme des lycées... La défense de la laïcité avec l'abrogation de tous les dispositifs anti-laïques et de financement de l'enseignement privé par l'État.

Au-delà, ce serait un point d'appui pour résister à une politique réactionnaire (loi immigration, santé, droits des chômeurs..) et ouvrir une issue positive.

Pour que cette orientation puisse être défendue dans les instances académiques,

#### Votez Émancipation

Contact : ericaba@orange.fr



1. Eric Aba	Agrégé, Mathématiques, lycée Saint-Charles, Marseille	17. Georges Zazour	Contractuel, Technologie, collège les Bartavelles, Marseille
2. Armelle Rioualen	Certifiée, Lettres, collège Elsa Triolet, Marseille	18. Anne Deligny	PsyEn, CIO, Aubagne
3. Sébastien Massonnat	Certifié, Histoire-Géographie, lycée Théodore Aubanel, Avignon	19. Sylvain Le Bourhis	Certifié, Lettres, lycée Pierre Mendès-France, Vitrolles
4. Marie-Noëlle Hôpital	Retraitée, PsyEN, Marseille	20. Guylène Debono	Certifiée, Mathématiques, collège André Malraux, Marseille
5. Pierre Stambul	Retraité, Mathématiques, Marseille	21. Clément Laurent	Agrégé, Mathématiques, lycée Saint-Charles, Marseille
6. Isabelle Lindskog	Certifiée, Professeur documentaliste, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence	22. Emmanuelle Beylard	Contractuelle, SVT, collège Pierre Puget-Marseille
7. Henri-José Prat	Certifié, Physique-Chimie, lycée Montgrand, Marseille	23. Yannick Aba	Certifié, Mathématiques, collège Joseph Roumanille, Avignon
8. Maryam Mejdoubi	Contractuelle, Lettres, collège Darius Milhaud, Marseille	24. Sally Blésa	Certifiée, Mathématiques, lycée Marie Curie, Marseille
9. Alexandre Coppola	Certifié, Mathématiques, collège André Malraux-Marseille	25. Toufik Lassoued	Contractuel, Lettres, collège Anselme Mathieu, Avignon
10. Anne-Lise Solda	Certifiée, Histoire-Géographie, collège Thiers, Marseille	26. Magali Serrano	Certifiée, Espagnol, collège Denis Moustier, Gréasque
11. David Le Boulch	Agrégé, Histoire-Géographie, lycée Saint-Charles, Marseille	27. Malika Ancelet	Agrégée, Lettres, lycée Théodore Aubanel, Avignon
12. Malika Ben Mouloud	AESH, collège André Malraux, Marseille	28. Daphné Viet-Marchand	Certifiée, SVT, collège André Malraux, Marseille
13. Laurent Chambon	Certifié, Technologie, collège Henri Wallon, Marseille	29. Gislhaine Noïta-Goëffroy	AVS Retraitée, Marseille
14. Nassera Derbal	Certifiée, Lettres, collège Elsa Triolet, Marseille	30. Geneviève Bouquier	Retraitée, Mathématiques, Aix-en-Provence
15. Emmanuel Carrassan	Certifié, Mathématiques, lycée Saint-Exupéry, Marseille	31. Hajer Ben Abdallah	AESH, collège André Malraux, Marseille
16. Gema Herrero-Martin	Certifiée, Espagnol, collège Château Double, Aix-en-Provence	32. Kevin Cauvin	Agrégé, Mathématiques, lycée Antonin Artaud, Marseille
		33. Mariann Chrétien	Retraitée, Lettres, La Ciotat
		34. Danielle Reymonet	Retraitée, Marseille

## Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

### Pour l'abrogation des groupes de niveau et du choc des savoirs regroupons-nous

Une puissante mobilisation a lieu dans l'Éducation nationale, notamment en Seine-St-Denis et parmi les enseignantes et enseignants de collège, avec l'appui des parents, contre le Choc des savoirs et le manque de moyens.

Au congrès national du SNES-FSU, 50 délégués, professeurs de lettres et de mathématiques, se sont massés à la tribune et ont lu une déclaration disant : «...Nous exigeons prioritairement l'abrogation de tous les textes liés à la réforme « Choc des savoirs ! (...) ». Ils ont raison.

La publication de l'arrêté et de la note de service la veille du Congrès du SNES-FSU a été une véritable provocation contre notre syndicat.

Le Choc des savoirs constitue un basculement du système éducatif.

Les groupes de niveau et les classes prépas-seconde ont pour fonction d'empêcher des dizaines de milliers d'élèves d'entrer au lycée général et professionnel pour les orienter vers les stages en entreprises, l'apprentissage, les petits boulots déqualifiés, le SNU et l'armée.

De nombreux délégués au congrès national partageaient cette conviction.

Un texte contresigné par 21 délégués, a été diffusé pour demander que le congrès prenne position pour l'abrogation de l'arrêté.

Une déléguée, membre de notre liste, a déposé l'amendement suivant : « Le SNES-FSU exige de la ministre l'abrogation de l'arrêté du 15 mars 2024 sur les groupes de niveaux. »

La tribune n'a pas repris l'amendement en disant : « Nous demandons l'abandon de ces mesures (formule qui a été intégrée dans le texte définitif). Pas seulement de l'arrêté du 15 mars, d'ailleurs tous les textes ne sont pas encore parus et ce serait une erreur de ne se battre que sur ce texte. Nous n'intégrons pas l'amendement. »

Revendiquer « l'abandon du choc des savoirs », oui. Cependant pourquoi opposer cette demande à l'exigence d'abrogation de l'arrêté mettant en place les groupes de niveau.

Le communiqué du 14 mars du SNES-FSU se félicitait que : « le SNES-FSU a obtenu du ministère le principe d'une concertation une fois publié l'arrêté. »

« Une fois l'arrêté publié » ? Peut-on demander une concertation après la publication d'un tel arrêté et sans avoir demandé son retrait ?

« Nous ne trierons pas les élèves ». Oui, d'autant plus si les textes qui nous obligent à le faire sont abrogés. Sinon la volonté de résistance – indéniable – va se heurter à toutes les pressions que sait organiser l'administration pour contraindre d'abord quelques collègues puis tous les collègues à participer aux groupes de niveaux. L'expérience de la mise en place du PACTE est claire. L'appel à la résistance établissement

par établissement ne suffit pas.

Mais le combat n'est pas terminé et la ministre n'a pas gagné.

Face à la marche à la guerre et à l'austérité, le rôle de notre syndicat est de combattre pour que les milliards aillent à l'école, à la santé, aux salaires, pas à la guerre, de combattre pour l'abrogation des contre-réformes.

Pour l'abrogation de l'arrêté du 15 mars et du Choc des savoirs.

Pour le retrait des réformes du lycée et du bac Blanquer, des lycées professionnels et de Parcoursup ; non au stage obligatoire en seconde et au SNU.

Création des postes nécessaires pour assurer tous les remplacements, et baisser dès la rentrée 2024 les effectifs des classes.

Fonds publics à la seule école publique : abrogation des lois anti-laïques.

Pour l'augmentation des salaires, en points d'indice, sans contreparties ; Pour l'abrogation du PACTE.

Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH. Pour l'abrogation de la réforme des retraites, non aux 64 ans.

Pour la défense de la Sécurité sociale, non aux accords sur la PSC.

### Votez pour la liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

#### Pour tous contacts

yacha.mignot@gmail.com,  
claireliions@laposte.net

1. Mignot Yacha	Agrégé, Mathématiques, lycée Marseilleveyre, Marseille	16. Diaz Valérie	Certifiée, Espagnol, collège Lou Garlaban, Aubagne
2. Lions Claire	Agrégée, Lettres classiques, lycée Pagnol, Marseille	17. Fuk Chun Wing Jonathan	Certifié, Mathématiques, Arles
3. Macherey Eric	Certifié, Mathématiques, collège Edgar Quinet, Marseille	18. Hoyet Pierre-Alain	Certifié, Éducation musicale, Retraité, Arles
4. Williot Agnès	Certifiée, Italien, lycée Daumier, Marseille	19. Legnani Patrice	Certifié, Technologie, collège Roy d'Espagne, Marseille
5. Amato Jean-François	CPE, collège Marseilleveyre, Marseille	20. Magnan Edith	Certifiée, Arts Plastiques, collège Manet, Marseille
6. Bartette Joël	Certifié, Histoire-Géographie, Retraité, Gap	21. Manes David	Certifié, Espagnol, collège Manet, Marseille
7. Bastet Pierre	Certifié, Mathématiques, Retraité, Marseille	22. Mauroux Françoise	Certifiée, SVT, lycée Nelson Mandela, Marseille
8. Bechir Naïma	Certifiée, documentation, collège Manet, Marseille	23. Muhulet Viviane	Agrégée, Mathématiques, lycée Daumier, Marseille
9. Bel Clémentine	Certifiée, Mathématiques, lycée Saint-Charles, Marseille	24. Ouaya Youssef	Certifié, Mathématiques, TZR, Marseille
10. Bessila Ouarda	Contractuelle, PsY-EN, Marseille	25. Oukkal Djamel	Certifié, Anglais, lycée Diderot, Marseille
11. Boillard Vincent	Certifié, Mathématiques, collège Daumier, Marseille	26. Pailloux Marie	Agrégée, Lettres modernes, lycée Pagnol, Marseille
12. Bourne-Chastel Christine	Agrégée, Lettres classiques, Retraitee, Marseille	27. Ristori Jean-Luc	Agrégé, Lettres classiques, lycée Pagnol, Marseille
13. Buffard Elisabeth	Certifiée, Anglais, lycée Nelson Mandela, Marseille	28. Segura Anaïs	Agrégée, Japonais, lycée Daumier, Marseille
14. De Gasquet Jacques	Certifié, Lettres modernes, lycée Marseilleveyre, Marseille	29. Vendeville Marie	Certifiée, Histoire-Géographie, collège Daumier, Marseille
15. Deniel Chloë	Certifiée, STMS, lycée Joliot Curie, Aubagne	30. Villemus Gilles	Agrégé, Mathématiques, lycée Daumier, Marseille

## Non, nous ne trierons pas nos élèves !

Le SNES-FSU appelle tous les personnels à ne pas appliquer la réforme du « Choc des savoirs » afin de la neutraliser.

L'arrêté sur la mise en place des groupes est sorti le 15 mars. Il faut agir pour ne rien se laisser imposer. Si la réforme s'applique, c'est nos métiers qui changent : nous perdons notre liberté pédagogique, le lien avec nos classes et aussi la partie émancipatrice qui donne du sens à ce que nous faisons.

Lors des réunions avec les IPR de lettres et mathématiques, on nous demandera sûrement de nous adapter. Au contraire, nous devons montrer que nous ne pouvons accepter ce qui se passe, prendre la parole, argumenter et défendre un collègue pour toutes et tous !

Nous devons agir dans les conseils école – collège et avec les professeurs des écoles refuser de trier nos élèves !

Nous devons agir aussi dans nos établissements. Aucun conseil pédagogique, aucun conseil d'enseignement ne doit, ne peut trier les élèves. Si le chef veut faire des groupes, ils seront hétérogènes et fixes pour toute l'année.

L'arrêté du 15 mars 2024 impose que les élèves de Sixième et de Cinquième devraient être regroupé-e-s, sur tout l'horaire, dans des « groupes [...] constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les

professeurs. » Ce sont les professeurs qui doivent garder la main !

Dans la Note de service qui a suivi, le chef d'établissement semble trouver plus d'importance que ce que l'arrêté disait. Le SNES-FSU rappelle qu'une note de service n'a pas de valeur réglementaire. Les équipes doivent être consultées.

De plus, il est proposé de rendre flexible les groupes. De manière dérogatoire, les groupes reviennent en classe entière sur 1 à 10 semaines. Cette flexibilité impose de mettre en barrette les enseignements de français et mathématiques. Elle oblige à une progression commune qui nie notre liberté pédagogique. Enfin, elle pousse à annualiser le temps de travail des enseignants qui seraient en surnombre.

Il faut rappeler que l'annualisation n'est pas dans nos statuts. Nous devons refuser que les services se construisent sur l'année. La flexibilité des groupes n'étant pas obligatoire, elle doit être refusée par les équipes. Rien ne nous oblige à entrer dans la dérogation ! Le chef d'établissement ne peut pas décider seul de la formation des classes et des groupes. Il faut alors refuser le TRI des élèves. Des groupes de besoin peuvent être hétérogènes !

**Non, nous ne trierons pas nos élèves !**

## Les lycées sous pression

Course contre la montre pour finir les programmes, calendrier du bac intenable, baisse des moyens... Les professeur-e-s finiront l'année comme ils l'ont commencé, sous pression !

### Une fin d'année insoutenable

Les oraux de spécialité commencent le 30 juin, suivis par les épreuves écrites de première et terminale, les oraux de français, le grand oral, les épreuves de rattrapage... pour finir le 10 juillet sur les rotules !

Epuisé-e-s et avec le sentiment de ne pas avoir bénéficié des conditions nécessaires pour faire réussir tous les élèves, notamment à cause des programmes infaisables et alourdis qui ont empêché la préparation au grand oral.

### Stage de seconde, étape supplémentaire à la désorganisation des lycées

La publication très tardive le 28 mars de la circulaire sur la mise en œuvre des stages de seconde obligatoires confirme un dispositif inutile et nuisible.

Avec le SNU et les séjours à l'étranger comme seules alternatives, toutes les conditions sont

réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Les élèves qui n'auront pas trouvé de stage devront être accueillis dans leur établissement : mesure complètement déconnectée de la réalité des établissements au mois de juin ! Ou alors les élèves pourraient bénéficier de « solutions en ligne de découverte des environnements professionnels ».

Nous refusons de participer à la mise en place de ces stages que ce soit pour leur préparation, leur suivi, ou leur prétendue « exploitations pédagogiques ». Nous rappelons aussi notre ferme opposition à la généralisation du SNU et exigeons son abrogation.

### Déshabiller les lycées, pour habiller le choc des savoirs

Les DGH confirment que le choc des savoirs sera financé en partie par une baisse des moyens en lycées. Des moyens déjà insuffisants et mis à mal par les réformes avec notamment des classes surchargées et la quasi disparition des groupes à effectifs réduits.

Le vote contre les DGH en CA, les demandes d'audience au rectorat mais aussi les

## Retraité-e-s, votez !

L'action des retraité-e-s du SNES-FSU n'est plus à démontrer, tout particulièrement dans le cadre FSU partie prenante du G9. Depuis plusieurs mois le G9 porte la revendication d'une augmentation immédiate de nos pensions à hauteur de 10 %. Les 5,3 % gagnés au 1er janvier 2024 sont une première victoire. Les retraité-e-s sont aussi en première ligne dans la défense de la sécurité sociale et du mandat du 100 % Sécu pour les soins prescrits, dans la revendication d'une prise en charge de la perte d'autonomie par cette même sécu. Des audiences sont en cours au niveau national et local avec des député-e-s et sénateur-ric-e-s (hors RN) pour faire avancer ces revendications. Toutes ces actions se concrétisent par des manifestations spécifiques, mais aussi par notre présence dans les mobilisations des acti-f-ve-s sur les salaires et pensions, ou plus largement sur la défense d'une école émancipatrice, pour une société plus juste. Nous poursuivrons les mobilisations et participerons à la manifestation nationale du 25 mai prochain. Tout cela est rendu possible par le syndicalisme de transformation sociale incarné par le SNES et la FSU. En choisissant une liste vous affirmez votre attachement au pluralisme de notre syndicat. Les retraité-e-s ont donc, comme les acti-f-ve-s, la responsabilité de faire vivre notre syndicat en participant aux élections internes du 13 mai au 4 juin.



mobilisations dans les établissements pour exiger plus de moyens permettent de rappeler nos besoins et revendications localement. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons peser collectivement.

**Le SNES-FSU d'Aix-Marseille continuera de porter des revendications sur les programmes, sur les modalités des épreuves du bac et exige une mise à plat du lycée et bac Blanc. Il soutiendra toutes les actions et participera à toutes les mobilisations contre le choc des savoirs et pour le choc des moyens et des salaires. Ensemble nous pouvons gagner !**

## Le SNES-FSU à vos côtés

### Nous vous faisons gagner !

S'il est vrai que la Loi de Transformation de la Fonction Publique a réduit les compétences des CAPA, le paritarisme n'est pas mort pour autant !

Concernant les mutations, nous jouons notre rôle à plein sur les conseils, stratégies et l'accompagnement des collègues : 10 réunions visio sur l'année, 5 permanences physique et téléphonique par semaine, plus de 700 mails traités sur les 15 jours d'ouverture du serveur, des avancées obtenues sur le barème des TZR, 20 % des recours inter gagnés, et près de la moitié sur l'intra en 2023.

Cette année, le SNES-FSU, ce sont aussi 67 % des contestations rendez-vous de carrière et 57 % des refus de temps partiels qui ont obtenu gain de cause. Nous avons également obtenu 3 congés de formation supplémentaires par rapport au projet initial.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est nous apporter votre soutien pour vous faire gagner !

## Classe Exceptionnelle 2024

### Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Forts de la mobilisation pour les retraités, nous avons obtenu le décontingentement de la classe exceptionnelle dont les anciennes modalités bloquaient l'accès. Le ministère a donc fait le choix de supprimer les viviers et de passer à un ratio promu/promouvables, du type Hors Classe. Si nous ne connaissons pas encore ce ratio, le ministère s'est engagé à ce qu'il permette au moins le même nombre d'accès au grade dans chaque corps que précédemment. Les agrégés ont maintenant accès à la Classe Exceptionnelle à partir de l'échelon 4 de la Hors Classe, les autres corps à partir de l'échelon 5.

Contre l'avis unanime des syndicats, le ministère a décidé de supprimer le barème pour le remplacer par un système d'avis chefs d'établissement/IPR.

Chacun formulera l'un des avis suivants : Très Favorable, Favorable, Défavorable. Le TF et le D nécessitent une motivation littérale, le TF est définitif (sauf démerite avéré du type sanction disciplinaire) alors que les deux autres sont revus chaque année. Les double TF seront ensuite départagés à l'ancienneté dans le corps.

### Pour le SNES-FSU, la Classe Exceptionnelle n'a rien d'exceptionnel.

En effet, en 1989, un certifié finissait sa carrière avec un salaire équivalent à 3,1 SMIC, alors qu'aujourd'hui, il finit la Classe Exceptionnelle avec 2,8 SMIC. C'est la raison pour laquelle il nous faut promouvoir en priorité les 7<sup>e</sup> H CI, qui, sinon, resteront bloqués dans leur indice, en commençant par les plus proches du départ en retraite. C'est pourquoi nous demandons de

reporter les avis TF sur cette cible, de sorte qu'il y ait un effet sur la pension, les autres progressant de toute façon dans les échelons, le reclassement dans le nouveau grade compensant ensuite l'éventuelle attente.

Nous avons obtenu qu'une attention particulière soit portée aux promovables V1 de l'an passé, qui, sans cela, se retrouveraient les grand-e-s perdant-e-s de la nouvelle réglementation.

De même un regard particulier doit permettre de ne pas dégrader les avis maximum des années précédentes au V2. Dans le cas contraire, cela créerait inévitablement une incompréhension pour ces collègues.

Ce sont des arguments que nous avons porté auprès des IPR, et nous conseillons aux collègues d'en faire de même auprès de leurs chefs d'établissement qui auront ces informations lors de l'ouverture de la campagne des avis (campagne : du 22/04 au 31/05, visibilité des avis sur l'prof : du 3 au 12 juin).

Les avis TF doivent être portés en priorité sur les collègues les plus avancés dans la carrière.

Comme nous le faisons au niveau du rectorat avec les IPR, les collègues doivent sensibiliser les chefs d'établissement sur le fait qu'un avis TS a bien plus de poids et d'utilité s'il est porté sur un-e collègue avancé-e dans la carrière.

Œuvrons ensemble pour faire de la Classe Exceptionnelle un véritable débouché de carrière pour toutes et tous, comme nous avons réussi à l'obtenir pour la Hors Classe avec le protocole PPCR.

## Hors Classe : rappel des procédures

Depuis les accords PPCR de 2017, la Hors Classe est accessible à toutes et tous, sans démarche particulière, et c'est le résultat d'une longue bataille du SNES-FSU. L'accès à la Hors Classe se fait selon un barème basé sur l'ancienneté et l'avis Recteur du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière. Chacun-e y accèdera donc entre le 10<sup>e</sup> échelon (voir fin

9<sup>e</sup>) et le début du 11<sup>ème</sup> (sauf opposition exceptionnelle et limitée dans le temps). L'an passé, le nombre de promotions est passé de 18 % à 21 % des promovables (à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9<sup>e</sup>), cette année ce taux passe à 22 % et atteindra 23 % en 2025. À Noter que, depuis cette année, l'avis Recteur Excellent du 3<sup>e</sup> RDVC n'est plus

contingenté. Cela a été l'un des éléments qui nous ont permis de gagner 67 % des cas de contestation de l'avis final. Pour les collègues qui ont eu leur RDVC cette année et auront leur avis final mi-septembre, n'hésitez donc pas à le contester en contactant la section académique du SNES-FSU

